

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 juin 2019

RECTIFICATIF - Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social

Conformément à l'Article 223-16 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers

La déclaration relative au nombre total de droits de vote et d'actions, diffusée en date du 4 juin 2019, a été modifiée de la manière suivante :

Date	Nombre total d'actions composant le capital social	Nombre total de droits de vote
31/05/2019	686 618 477	Total brut de droits de vote : 1 224 791 493
		Total net* de droits de vote : 1 224 397 761 <i>(au lieu de 1 224 409 761)</i>

* Total net de droits de vote = Total brut de droits de vote, déduction faite des droits de vote non exerçables (autodétention...)

À propos de CNP Assurances

CNP Assurances est le 1er assureur de personnes en France avec un résultat net de 1 367 M€ en 2018. Le Groupe est présent en Europe et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil, son second marché.

Il compte plus de 37 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et plus de 14 millions en épargne/retraite.

Assureur, coassureur et réassureur, CNP Assurances conçoit des solutions de prévoyance et d'épargne innovantes. Elles sont distribuées par de nombreux partenaires et s'adaptent à leur mode de distribution, du réseau physique au 100 % online, et aux besoins des clients de chaque pays.

CNP Assurances est cotée à la Bourse de Paris depuis octobre 1998 et s'appuie sur un actionnariat stable (la Caisse des Dépôts, La Banque Postale, le Groupe BPCE et l'Etat français).

Contacts

Presse

Florence de Montmarin | 01 42 18 86 51
Tamara Bernard | 01 42 18 86 19
servicepresse@cnp.fr

Investisseurs et analystes

Nicolas Legrand | 01 42 18 65 95
Jean-Yves Icole | 01 42 18 86 70
Typhaine Lissot | 01 42 18 83 66
Julien Rouch | 01 42 18 94 93

Suivez nous sur :



infofi@cnp.fr

Avertissement :

Ce document peut contenir des données de nature prospective. Ces données se réfèrent notamment à des projections, des événements futurs, des tendances ou objectifs qui sont sujets par nature à des risques et aléas susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et ceux contenus explicitement ou implicitement dans ces données. Ces risques et aléas peuvent concerner par exemple l'évolution de la conjoncture économique et les performances des marchés financiers, les décisions et changements d'ordre législatif ou réglementaire, la fréquence et la gravité des sinistres assurés, l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change, les changements intervenant dans les politiques des banques centrales ou des gouvernements, les procès ou actions en justice, les effets des acquisitions et des cessions, et des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence. Des informations concernant ces risques et aléas peuvent figurer dans les documents déposés par CNP Assurances auprès de l'AMF. CNP Assurances ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser, du fait de nouvelles informations, d'événement futur ou pour toute autre raison, les données de nature prospective qui peuvent être présentées dans ce document.

Certains éléments de l'exercice précédent peuvent être reclassés afin qu'ils soient cohérents avec les données de l'exercice actuel. La somme des données chiffrées présentées dans le présent document peut ne pas correspondre exactement au total indiqué dans les tableaux et le texte. Les pourcentages et variations en pourcentages sont calculés sur la base de données chiffrées complètes comprenant également les décimales, c'est pourquoi le présent document peut contenir de légères différences dans les sommes et pourcentages en raison des valeurs arrondies. Les résultats définitifs de CNP Assurances en matière de solvabilité doivent être soumis ultérieurement aux autorités de supervision et peuvent différer des estimations explicitement ou implicitement données dans ce document.

Ce document peut contenir des indicateurs alternatifs de performance (par exemple le résultat brut d'exploitation) que CNP Assurances estime être des indicateurs utiles, mais qui ne sont pas reconnus par les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. Par conséquent, ces indicateurs doivent être considérés comme des compléments, et non comme des substituts, au bilan et au compte de résultat déterminés conformément aux normes IFRS. Comme toutes les entreprises ne les définissent pas de la même manière, ces indicateurs peuvent ne pas être comparables à des indicateurs de même appellation utilisés par d'autres entreprises.